



REVUE DE PRESSE DU 01/02/2018

- 1- Le Directeur général des impôts, Mustapha Zikara, a affirmé, mercredi à Annaba, que la plupart des dispositions de la Loi de Finances 2018 confirment la tendance visant à "relancer l'économie nationale, à fournir l'environnement approprié pour accompagner, encourager les activités productives et à protéger et promouvoir le produit national".

- 2- Le directeur général de l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac), Noureddine Boudissa, a insisté mercredi à Alger sur la nécessité d'introduire des articles sur les conditions d'accréditation et de mise en conformité des produits importés dans le projet d'amendement de la loi relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, actuellement à l'examen à l'Assemblée populaire nationale (APN).

- 3- Les entreprises algériennes prendront part, pour la septième fois consécutive, au Salon de l'hôtellerie et de la restauration (Gulfood), qui se déroulera à Dubaï du 18 au 22 février 2018, a indiqué mercredi la Société algérienne des foires et exportations (Safex) dans un communiqué.

- 4- Cinq (5) projets industriels et d'infrastructure portuaire ont été retenus pour discussion par un groupe de travail algéro-chinois installé mercredi à Alger pour assurer la coordination et la mise en place de l'accord de coopération sur le renforcement des capacités productives entre l'Algérie et la Chine.

- 5- La région du Moyen-orient et de l'Afrique du nord est "stratégiquement importante" pour le Japon, a déclaré mercredi à Alger l'Ambassadeur du Japon, Masaya Fujiwara, tout en exprimant sa volonté de voir davantage de sociétés japonaises s'installer en Algérie.



- 6- L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a lancé plusieurs études pour évaluer le potentiel de l'Algérie en offshore et en ressources non conventionnelles, a annoncé à Houston le président de son directoire, Arezki Hocini.

- 7- L'Europe qui veut sécuriser ses approvisionnements en gaz continue d'imposer des conditions "inacceptables" aux fournisseurs au nom de la libéralisation du marché européen, a indiqué à Houston le P-dg de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour.

- 8- Le quota de thon rouge de l'Algérie pour l'année 2018 est de 1.300 tonnes, a indiqué mercredi à Mostaganem le Directeur général de la pêche au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Taha Hamouche.

- 9- Treize terroristes ont été abattus et 23 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés, alors que cinq autres terroristes se sont rendus aux autorités militaires au cours du mois de janvier, selon un bilan des opérations de l'Armée nationale populaire (ANP).

- 10- Le nombre de morts et de blessés dans les accidents de la route en Algérie a "sensiblement baissé" durant l'année 2017, indique un rapport du Centre national de prévention et de sécurité routière.



A lire :

Loi de Finances 2018 : l'objectif est la relance de l'économie nationale

Le Directeur général des impôts, Mustapha Zikara, a affirmé, mercredi à Annaba, que la plupart des dispositions de la Loi de Finances 2018 confirment la tendance visant à "relancer l'économie nationale, à fournir l'environnement approprié pour accompagner, encourager les activités productives et à protéger et promouvoir le produit national".

En marge des travaux d'une rencontre d'information sur la Loi de Finances 2018, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie "Seybouse" d'Annaba, M. Zikara a indiqué à l'APS que la majorité des dispositions de cette loi repose sur "une facilitation des procédures et l'accompagnement de l'entreprise algérienne" et a pour objectif "l'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement propice pour une concurrence loyale".

Il a évoqué, dans ce contexte, en présence de cadres du ministère des Finances et d'opérateurs économiques locaux, la simplification des procédures liées aux impôts par le biais de l'unification des dates de déclaration, l'introduction du paiement électronique et l'obligation de la déclaration électronique, en sus de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et l'incitation à l'investissement productif.

Ce même responsable a également ajouté que les dispositions relatives à la lutte contre la fraude et à la protection du produit national déterminent les procédures fiscales, notamment en ce qui concerne les transferts de fonds et les transactions des grandes entreprises à capitaux étrangers et assurent, en outre, un accompagnement et une protection accrue de l'entreprise algérienne.

Au cours de cette rencontre, organisée dans un hôtel de la ville d'Annaba, des interventions ont été présentées portant sur les aspects législatifs et réglementaires de la LF 2018, ainsi que sur des aspects relatifs aux conflits, aux procédures fiscales et à la collecte des impôts.

Les opérateurs économiques ayant participé à cette rencontre ont débattu de certains volets de la Loi de Finances 2018 et de son impact sur les petites et moyennes entreprises, ceux liés à l'investissement, inclus dans cette même Loi, ainsi que les procédures fiscales visant à fournir davantage de foncier pour l'investissement industriel.

-FIN-